

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le 16 juin

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 7 juin 2022
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Christel
PERSONNE, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent
PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Alain FRITSCH.

Etaient absents excusés :

M Christophe JOFFRIT a donné procuration à Alain FRITSCH
Luc LAPEYRE a donné procuration à Sébastien WATRIN
Nicolas BITTARD, David BAUDOUIN

Secrétaire :

M Grégory TREFFOT a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.23
- Créances éteintes
- Mise en œuvre de la convention cadre d'entretien des sites communautaires
Subventions ASC, FSL (CCAS)
- Intervention de M Philippe CACLIN : Contrat ressource de la régie des eaux du Vivier
- Questions diverses :
 - Demande Handball Mothais
 - Rencontre Gros-Bois du 2 juillet
 - Tarifs cantine, garderie rentrée 2022-2023
 - Soirée du 25 juin
 - Labélisation Arbre remarquable
 - Service Civique Deux-Sèvres
 - Journée Fresque du climat
 - 14 juillet
 - Tables La Couarde

Mme la Maire fait savoir que de nouvelles règles vont être applicables à compter du 1^{er} juillet
2022 :

Publication sur le site internet des délibérations dans les 5 jours suivants leur validation
Adoption et publication des PV de réunions lors de la réunion de conseil suivante
Signatures du Maire et du secrétaire seulement seront nécessaires

I DELIBERATIONS :

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1.07.2022

La collectivité souhaite donc adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1. le conseil municipal décide d'opter, à l'unanimité des présents, pour le référentiel M 57 simplifié (plan de comptes abrégé) dès le premier janvier 2023.
- 2.- autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Admission en non-valeur, créance éteinte

Mme la Maire présente au conseil municipal une créance éteinte et une admission en non-valeurs pour un montant respectif de 31.50 € et 0.68 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la créance éteinte et l'admission en non-valeurs.

Mme la Maire fait savoir que les 0.68 € ont été depuis régularisés et qu'ils doivent être exclus à ce titre.

Le conseil municipal mandate Mme la Maire d'effectuer le mandat au compte 6542 sur le BP 2022.

Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

Il est proposé par la présente délibération d'autoriser la signature de la convention cadre et de ses annexes avec les 28 communes concernées par l'harmonisation des conventions précédemment existantes.

Par 14+2 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal

- Approuve la convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre la commune et Mellois en Poitou ;
- Autorise Madame la Maire à la signer ;
- Autorise Madame la Maire à signer chaque année l'annexe technique n°1 qui sera revue pendant la durée de la convention à l'appui d'une rencontre communes/communauté.

Décision modificative :

Mme la Maire fait savoir qu'un virement de crédit est nécessaire afin de rembourser un trop perçu de SOFAXIS d'un montant de 1106.09 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, une DM d'un montant de 1110 € du compte 022 Dépenses imprévues au compte 673 Titres annulés sur exercices antérieurs.

Subventions :

Mme la maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le versement des subventions suivantes à :

L'ASC, le Tir de l'Espérance et l'ACCA de la Couarde

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, le versement des montants suivants :

ASC : 1800 €

Tir de l'Espérance 250 €

ACCA de la Couarde 100 €

Mme la maire est chargée du mandatement des subventions votées.

CCAS :

Mme la maire demande au conseil d'administration de se prononcer sur le versement d'une aide financière en faveur du Fonds Solidarité Logement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité le versement de 500 € en faveur du FSL pour l'année 2022.

Vote à M-L Pour 5 Contre 0 Abstention 0

II Intervention de M Philippe CACLIN sur le contrat Ressources de la régie des eaux du Vivier

Contrat ressources AAC Vivier et Gachets pour 2022-2027: le bassin d'alimentation de captage englobe le bassin du Lambon et nord Guirande, 12 communes concernées dont Prailles La Couarde.

Le captage coucouvre environ la moitié de la commune de Prailles La Couarde.

3ème génération de contrat, premier signé en 2010.

Objectif du contrat ressource : reconquête de la qualité de l'eau. Le coût de la potabilisation de l'eau dépend directement de la qualité de l'eau brute.

Pour la commune de Prailles La Couarde, la signature du Contrat ReSources constituerait

- L'approbation globale des actions envisagées par le Service des Eaux du Vivier pour la protection de l'eau, en partie sur le territoire communal
- La confirmation de l'engagement des élus en faveur de l'environnement
- La possibilité de relayer localement les outils et support de communication développés dans le cadre du programme, contribuant ainsi à sa réussite
- La signature serait en cohérence avec le programme 'Jardin au naturel' Co animé depuis quelques années par le Service des Eaux du Vivier sur la commune
- La signature de la commune ne comporte aucun engagement financier et ne l'engage pas au-delà de ses propres choix politiques en faveur de l'environnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme La Maire à signer ce contrat :

Pour 13+1 Abstention 2 Contre 0

Vote : Christophe Joffrit et Jean-Luc Guérain s'abstiennent

III Questions diverses :

Demande Handball Mothais :

Le Handball Mothais souhaiterait développer la pratique Sport Santé sur le territoire.

Pour cela, il souhaiterait effectuer des tests de séance, en vue d'organiser un créneau hebdomadaire à la salle des fêtes de Prailles les **jeudis** de 19h30 à 20h30
Les créneaux tests auraient lieu tout au long du mois de **septembre 2022**. Puis, une séance hebdomadaire se déroulerait (hors vacances scolaires) jusqu'à fin juin.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le prêt de la salle à titre gracieux : adopté à l'unanimité

Point travaux :

M Watrin fait savoir que tous les travaux suivent leur cours.

Les fenêtres de l'école de La Couarde sont arrivées. Elles seront installées fin août/début septembre.

Plateformes pour citernes incendies souples : 2 terminées la semaine prochaine la troisième en octobre. Le SERTAD intervient la semaine prochaine pour mise en place des compteurs. Les citernes de Maisoncelle et du Chêne devraient être fonctionnelles fin juin, celle d'Hurit en octobre. Il fait savoir que les terrains acquis sont vraiment justes ; le SERTAD devrait intervenir pour la pose des compteurs la semaine prochaine.

Arrivée de David BAUDOIN

Les buses du Mareuil sont installées

Le PATA est terminé. Un employé communal a été mis à disposition avec l'entreprise. Le tonnage a été respecté.

Les soucis remontés concernant le nouveau mode de collecte des ordures ménagères sont compliqués à régler car la communauté de commune est difficilement joignable.

Une douche de la maison Peleboise recommence à fuir. Une intervention de l'entreprise est nécessaire avant l'été.

Rencontre Gros-Bois du 2 juillet à 9 h 30 :

Dany Bricou, Roselyne Demion Jacinto, Sébastien Belaud, Philippe Caclin, Jean-Luc Guérain et Marie-Christine Grolleau seront présents.

Tarifs cantine, garderie rentrée 2022/2023 :

Tarifs actuels : enfants 2,15€, adultes 3,80€, personnel 3€

Garderie :

- 1€ le matin
- 1,10€ le soir (avec goûter)
- 3,05€ par 1/4h de dépassement commencé puis 5€ par 1/4h si dépassement plus long

Le conseil propose de ne pas augmenter les tarifs.

Vote : adopté à l'unanimité

Maintien de deux services au restaurant scolaire pour plus de confort pour les enfants et le personnel

Soirée 25 juin à l'Etang de Goux:

Sont invités les élus, le personnel, les enseignants ainsi que les conjoints.

La municipalité offre l'apéritif, le fromage et le dessert.

A partir de 18h

Labélisation des arbres remarquables :

Trois arbres de la forêt de l'Hermitain sont concernés :

- Le patriarche > concerne Souvigné
- Un chêne > concerne Souvigné
- 8 hêtres à côté de la stèle hugenote > concerne Prailles-La Couarde

La Labellisation aura lieu le samedi 15 octobre, la veille de la fête des champignons, de 9h à 12h et sera suivi l'après-midi par une randonnée en forêt de l'Hermitain animé par M Chion, garde forestier.

L'association ARBRES sollicite la commune pour l'achat d'un panneau explicatif (400€) et l'adhésion à l'association (45€).

Il est également proposé une mise à disposition un film pour les 30 ans de la fête des champignons en 2023.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion et va se renseigner sur le coût du panneau qui reste à justifier.

Service Civique Deux-Sèvres :

Le recrutement est lancé pour six services civiques dont deux sur Prailles-La Couarde / CCAS Celles sur Belle. Début mission le 10 octobre

Point presse le 1^{er} juin. D4B en a parlé

Offres sur le site d'UNICITE.

2 jours de présence par semaine sur la commune. Des animations, des échanges seront proposés en fonction des demandes des personnes.

Mme Grolleau rappelle qu'en raison de la canicule, il est indispensable d'aller voir les personnes seules.

Journée fresque du climat :

Les intervenants ne sont pas venus, ni à l'école le vendredi, ni le samedi sans prévenir.

Rando des châtaignes :

Elle est prévue le 6 novembre, organisée par la pédale Sainte Florentaise.

3 parcours de VTT et 2 de marche sont proposés.

Le départ se fait de la cantine à La Couarde et un ravitaillement à la Bosse est prévu.

Le pot de l'amitié sera offert par la mairie à l'arrivée.

La commune prend en charge la moitié des flyers et quelques affiches.

Des teeshirts seront également remis aux enfants.

14 juillet :

Mme la Maire fait savoir que cette année la pétanque a refusé de venir (désaccord avec la commune sur ce qui est fourni à savoir Brioches, café et lots).

Les animations pêche, rallye et marche sont maintenues.

Association Beta pi :

On demande cette année à l'Association Beta pi, lors de la fête des champignons de proposer des animations pour les jeunes et de fabriquer le champignon d'honneur.

150€ pour le trophée : comprend la formation d'Anthony à l'utilisation des outils. Grégory s'est proposé de l'accompagner.

Quatre créneaux pour que les enfants de 6 à 12 ans fassent des éoliennes ou des voitures solaires : 420€.

Si sur ½ journée avec trois créneaux : 300€ → le conseil retient trois créneaux avec la fabrication d'éoliennes.

Une demande de subvention de 670€ a été faite ce jour à la Fête de la Science.

Le cinéma Méliès propose de projeter un film sur les champignons pour les élèves de l'école de Prailles-La Couarde la semaine de la fête des champignons. 3€ par élève → la mairie subventionne la moitié de la sortie cinéma. Le SIVOS prend en charge les transports.

Tables La Couarde :

Les tables sont sous le préau de l'ancienne école et sont très usagées : il sera demandé aux cantonniers si une utilisation est envisageable sinon Mme Stéphanie Papet a fait savoir qu'elle était intéressée.

Accueil nouveaux habitants :

L'accueil se fera au moment des vœux.

Espace Eva Pairault :

Un panneau explicatif est à concevoir. Grégory Tréffot, Roselyne Demion Jacinto et Nadine Frappier se chargent de la conception.

Etang de Goux :

Mme la Maire présente un compte-rendu de la rencontre avec les habitants.

20 personnes sont venues consulter les propositions :

- 1 personne veut supprimer l'étang et laisser la nature reprendre ses droits
- 1 personne est pour un contournement sans financement de la commune
- 14 ne veulent pas que l'étang soit modifié : trop cher par rapport à l'impact environnemental attendu, nécessité de conserver le patrimoine légué, rendre l'attractivité du site, pourquoi changer maintenant, rouvrir la pêche, grande diversité faune et flore installée à ne pas perturber, réserve incendie mieux qu'une outre, argent prévu servirait mieux ailleurs, quid de l'abreuvement des animaux et de l'entretien des berges ?

Après cet exposé, Mme la Maire donne la parole aux conseillers ;

M David Baudouin fait savoir qu'il a contacté le Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée (SVPP) qui pourrait épauler la commune dans le choix à retenir pour la régularisation du statut de l'étang. Sous réserve d'adhésion, l'association peut apporter une aide juridique et technique permettant de valoriser et justifier des étangs privés 'fondés en droit' et ainsi de les conserver en l'état, envers les orientations de l'Agence de l'eau.

M Philippe Caclin intervient en réponse et souhaite voir paraître l'intégralité de ses propos.

« L'étang de Goux étant réputé illégal, il ne peut être 'fondé en droit'. Il fait état de la mise en œuvre du nouveau CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) sur le périmètre de la Sèvre amont et de ses affluents. Ce contrat est porté par le SMBVSN (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise), dans le cadre des lois de l'eau et des articles du Code de l'environnement définissant la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le CTMA est en cours de finalisation, il sera soumis dès juillet à l'Agence de l'eau qui doit l'inscrire à son programme de subventions. Il fera l'objet d'une enquête publique et d'un Arrêté préfectoral. Sa mise en œuvre est prévue sur 6 ans (2023-2028). Il décline les orientations de l'Agence de l'eau dans son XI^e programme, qui comprennent entre autres la continuité des cours d'eau (piscicole et sédimentaire). Les aides sont maximales pour la suppression des plans d'eau sur cours d'eau (de l'ordre de 80%) et moindre pour les contournements ou passes à poissons. Les actions prévues au CTMA sont classées par priorités ; elles prévoient des travaux sur l'étang de Goux. Toutefois, les actions inscrites qui ne seront pas réalisées seront compensées par d'autres, avec des propriétaires et/ou exploitants agricoles volontaires, de manière que les aides ne soient pas perdues.

Ph. Caclin insiste sur deux points :

- les programmes de l'Agence évoluent en fonction des priorités environnementales ; d'une manière générale, les taux d'aides diminuent d'un programme au suivant, dans la mesure où les taxes payées par les consommateurs d'eau servent également à financer d'autres politiques environnementales de l'État (par exemple : création de l'Office Français de la Biodiversité) ; si elles sont maximales **aujourd'hui** pour les travaux sur plans d'eau, elles pourraient diminuer par la suite
- les actions menées dans le cadre des CTMA sont sur la base du volontariat (de la commune en l'occurrence) ; cependant, il faut savoir qu'un arrêté préfectoral pourrait rendre obligatoire la mise en conformité, et dans ce cas, les subventions seraient perdues. »

Après discussion, le conseil municipal souhaite entendre les avis des techniciens du SNBVSN (Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise) et du SVPP avant de prendre position.

Une adhésion au SVPP d'un montant de 40 € est nécessaire pour obtenir l'intervention du SVPP. Accord du CM.

Pass culture :

La participation est maintenue à 15€ par enfant.

Une information sera faite sur le site internet.

Bibliothèque :

Une journée de formation très positive a eu lieu entre 8 bénévoles de la bibliothèque de Prailles et 3 personnes de la MDDS.

Il est ressorti qu'une évolution est possible et serait très intéressante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

le secrétaire,

les membres,